

Bruxelles, le 17 mars 2025
(OR. en)

7066/25

SOC 127
EMPL 86

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale Nomination de M ^{me} Kati KÜMNIK, membre suppléant estonien, en remplacement de M. Reigo ANIER, membre démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Reigo ANIER, membre suppléant du comité cité en objet dans la catégorie des représentants des gouvernements (Estonie).
2. En vertu de l'article 75 du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004¹ qui institue le comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil et, en vertu de la décision du Conseil du 21 septembre 2020², le mandat a une durée de cinq ans.

¹ JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

² JO C 315 I du 23.9.2020, p. 1.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement estonien a proposé la candidature de M^{me} Kati KÜMNIK pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2025.
4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
 - a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, dont le texte figure dans le document 7065/25; et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.
